Publié le 12 juin 2016.
Dernière modification : 3 juin 2025.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ MINIÈRE FRANCO-AFRICAINE

Constitution
Société minière franco-africaine (Société civile)
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 18 septembre 1900)

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Paris du 28 avril 1900, dont l'un des originaux a été déposé aux minutes de Me Lavoignat, notaire à Paris, il a été établi les statuts d'une société civile, en conformité des dispositions du code civil et de la loi de 1810 sur les mines, ayant pour objet l'étude, la recherche et l'exploitation de mines et minières de fer, zinc et autres métaux situés en France, Algérie et Tunisie.

La société prend le titre de : Société minière franco-africaine.

La durée de la société sera de 30 années, à dater du jour de sa constitution.

Le siège de la société est à Paris, no 63, rue de Provence.

Sans préjudice des autres mines ou minières que la société pourra par la suite rechercher, louer ou acheter, elle aura tout d'abord à étudier et exploiter : 1° Les mines et minières qui font l'objet des conventions verbales passées entre MM. Marius Martin et Lartigue, d'une part, et M. de Morsier, d'autre part ; 2° les mines et minières qui font l'objet de la convention verbale passée entre M. Paul Léotard, d'une part, et M. de Morsier, d'autre part ; 3° les mines et minières qui font l'objet de la convention verbale passée entre ledit M. Léotard, d'une part, et M. de Morsier, d'autre part.

En représentation et pour prix de ces apports, il a été attribué à MM. Marius Martin et Lartigue et de Morsier, qui se les partageront entre eux comme ils l'entendront, 100 parts d'intérêts de 2.000 francs chacune de la présente société, entièrement libérées, et une participation de 20 % dans les bénéfices nets sociaux.

Le capital de la société est fixé à la somme de 500.000 francs, divisé en 250 parts d'intérêts nominatives de 2.000 francs chacune. 100 de ces parts entièrement libérées seront remises aux fondateurs en représentation de leurs apports, et 87 parts sur les 150 restantes ont été souscrites et il a été versé sur chacune d'elle une somme de 1.000 fr. à valoir sur les 2.000 fr. montant du capital desdites parts.

Sur les bénéfices nets, il est prélevé chaque année : 5 % pour le fonds de réserve; Somme suffisante pour payer au capital versé un intérêt de 5 %. Il sera ensuite versé à un compte de réserve spécial destiné soit à l'amortissement du capital, soit à de nouvelles études, une somme qui sera fixée chaque année par l'assemblée générale des sociétaires sur la proposition du conseil d'administration. Cette somme ne pourra cependant jamais dépasser la moitié du montant des bénéfices nets. Le solde sera partagé comme suit : 15 % au conseil d'administration et à la direction ; 65 % aux sociétaires, à titre de dividende ; Et 20 % pour complément du prix de l'apport des mines ; cette participation aux bénéfices sera représentée par 2.000 parts de fondateurs au porteur.

Ont été nommés administrateurs pour trois années : MM. Marius Martin [1], ingénieur, demeurant à Paris, rue Pierre-Charron, 48 ; Henri Lartigue [2], ingénieur, demeurant à Paris, rue Cortambert, 40 ; Ernest Guillierme [3], banquier, demeurant à Paris, rue de Courcelles, 173 ; Joe de Poorter, armateur, demeurant à Rotterdam ; Et Gustave de Morsier [4], rentier, demeurant à Paris, rue de Provence, 63. — *Petites Affiches*, 21 juillet 1900.

S.A., 1904. Mines de fer de Kristel (Algérie) et de Vernet-les-Bains et Escaro (Pyrénées-Orientales).

DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS
Société minière franco-africaine [sté civile]
(*Les Archives commerciales de la France*, 23 janvier 1904)
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1er février 1904)

Société minière franco-africaine, 63, rue de Provence. — L[iquid.] MM. [Marius] Martin, [Henry] Lartigue, [Gustave] de Morsier et [Ernest] Guillierme. — Acte du 23 déc.

Paris
Société minière franco-africaine [S.A.]
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 22 février 1904)

Cette société anonyme , dont le siège est à Paris, 63, rue de Provence, prend la suite de la société civile, dite « Société minière franco-africaine » et elle a pour objet l'étude, la recherche et l'exploitation de mines et minières de fer, zinc et autres matières en France, Algérie et Tunisie.

Il s'agit spécialement de l'exploitation d'une propriété minière de plus de 1.300 hectares, située à Kristel, canton de Saint-Cloud, département d'Oran.

---

[1] Marius Martin (1848-1926) : conseiller municipal de Paris (1879-1890), député de la Seine (1889-1893). Ingénieur civil, membre du conseil de surveillance de la Compagnie nationale de construction de matériel de chemin de fer et de guerre, administrateur de l'éphémère Métropolitaine électrique — French Metropolitan General Electric Cy ltd (1883), administrateur (avec Lartigue) des Immeubles de France (1894), administrateur de la Société française de machines-outils pour automobiles et industries diverses (SFMO), commissaire aux comptes pendant plus de vingt ans des Aciéries de France.

[2] Henry Lartigue (ca 1859-ca 1919). Ingénieur. Fils de l'ingénieur Charles Lartigue, inventeur du monorail. Père de Maurice et Jacques-Henry (le peintre et célèbre photographe). Défenseur des obligataires, puis administrateur de la Cie franco-algérienne. Défenseur des obligataires du Canal de Corinthe. Président du syndicat des obligataires de la Compagnie générale de traction, faillie en 1904, il est blessé de quatre balles de revolver en février 1914 par un déséquilibré touché par cette déconfiture. En outre, vice-président de la Société française de constructions mécaniques (Anciens Éts Cail), administrateur des Hauts Fourneaux et aciéries de Caen (Thyssen), de la Société générale des mines d'Algérie-Tunisie (Omnium)(1905-1909), de la Cie générale des charbonnages à Bruxelles, des Charbonnages de Makeevka, des Usines mécaniques et dépôts pétrolifères G. Vlasstelitza…

[3] Ernest Guillierme (1861-1928), fils de Gustave Guillierme (banquier à Paris, administrateur des Mines de houille de Provençal). Marié à Émilie Castelnau. Neuf enfants.

[4] Gustave de Morsier (1842-1924) : d'une famille d'origine genevoise. Marié à Émilie Naville. Trésorier de l'Œuvre libératrice, association féministe. Impliqué dans un projet d'exploitation des mines de fer du Canigou (*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 2 août 1909), liquidateur de la Société d'exploitation des mines de fer d'Aïn-Oudrer (*Ibid.*, 27 juillet et 3 août 1911), administrateur des Mines d'étain du Haut-Tonkin. Frère du littérateur Édouard de Morsier.

Les premiers administrateurs sont MM. Marius Martin, [Henry] Lartigue, [Gustave] de Morsier, [Ernest] Guillierme et Vanvœers.

Constitution
Société minière franco-africaine
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 31 mars 1904)

Suivant acte reçu par Me Lavoignat, notaire à Paris, le 12 janvier 1904, il a été formé une société anonyme sous la dénomination de : Société minière franco-africaine. La société a pour objet : l'étude, la recherche et l'exploitation de mines et minières de fer, zinc et autres matières en France, dans l'Algérie et la Tunisie ; l'acquisition et l'exploitation de mines, terrains, constructions et autres immeubles; le traitement, le transport et la vente des minerais et autres matières extraites.

Le siège social est à Paris, 63, rue de Provence.

La durée de la société a été fixée à 30 années.

Le fonds social est de 1.100.000 fr., divisé en 11.000 actions de 100 francs chacune, sur lesquelles 5.000, entièrement libérées, ont été attribuées à la Société civile minière franco-africaine, en représentation et pour prix de ses apports. Les 6.000 actions de surplus ont été toutes souscrites et libérées du quart. Il a été créé, en outre, 3.C00 parts de fondateur qui ont été attribuées à la Société civile minière franco-africaine, sus-nommée.

Sur les bénéfices nets, il sera prélevé : 5 % pour former le fonds de réserve légale et une somme destinée à servir aux actions un premier dividende à concurrence de 6 % du capital versé sur chaque action ; à constituer ensuite un fonds de réserve extraordinaire destiné à l'amortissement du capital social. Ce prélèvement ne pourra cependant jamais dépasser le quart du montant des bénéfices nets. L'excédent des bénéfices, s'il en existe, sera réparti comme suit : 10 % au conseil d'administration, 60 % à toutes les actions, sans distinction, et 30 % aux 3.600 parts de fondateur.

Ont été nommés administrateurs : MM. Marius Martin, demeurant à Paris, rue Pierre-Charron, 48 ; Henri Lartigue, rue Cortambert, 40 ; Gustave de Morsier, avenue Henri-Martin, 30 ; Ernest Guillierme, rue de Courcelles, 173 ; et Henry Vanweers, 33, rue du Cherche-Midi. — *Petites Affiches*, 17 fév. 1904.

Société minière franco-africaine
(*L'Information financière, économique et politique*, 19 décembre 1904)

La période d'affaires qui commence à se dessiner — et qui a été momentanément interrompue par la bourrasque survenue sur le marché américain — a fait naître un nombre considérable de nouvelles entreprises de valeur très inégale. Manquant presque toujours de renseignements sérieux, le capitaliste prudent se trouve souvent fort embarrassé pour faire son choix au milieu de cette floraison de valeurs de toute espèce. Cependant, il n'est pas nécessaire, pour découvrir d'excellentes occasions, de porter son attention sur les affaires, parfois très aléatoires, qui se créent tous les jours ; il suffit de jeter un coup vieil sur la cote de notre marché en banque : elle contient un certain nombre d'affaires susceptibles d'un avenir des plus encourageants. De ce nombre sont les actions de la Société minière franco-africaine. Assez délaisses pendant ces derniers mois, ces titres, sous l'influence des achats effectués par des gens bien renseignés, se sont élevés, en moins de quinze jours, du 105 à 118 francs. Comme le grand public de

l’épargne n'a pas encore eu l'occasion de s'intéresser à cette petite valeur susceptible, à notre avis, d’une hausse considérable, il nous a paru intéressant de fixer les idées à son sujet et d’examiner ses perspectives d’avenir.

C'est au mois de janvier 1904 que fut constituée la Société minière franco-africaine, au capital de 1.100.000 francs, divisé en 11.000 actions de 100 fr. : il existe, en outre, 3.000 parts de fondateur qui ont été remises à une première société d'études.

L'objet de la Société minière franco-africaine est la recherche et l'exploitation des mines de fer en France, en Algérie et en Tunisie, et plus spécialement de celles de Kristel, Kléber, Lourmel et Bou-Uélis, situées en Algérie, dans le département d'Oran. Ces différentes concessions ont une superficie totale de 6.911 hectares.

Les minet de Kristel, prêtes à entrer en exploitation, sont situées à huit kilomètres de la station de Saint-Cloud, sur la ligne Oran-Arzeu, et à vingt-cinq kilomètres du port d'Arzeu, l'un dus plus sûrs d'Algérie. Une voie de raccordement devant relier la mine de Kristel à la ligne Oran-Arzeu est en construction ; les dernières nouvelles nous apprennent qu’elle sera terminée dans quelques semaines. Son achèvement rendra l'exploitation peu coûteuse, grâce au transport direct du minerai, sans transbordement, au port d'embarquement.

Les rapports transmis par MM. Lecomte Denis, Honnis, Deshayes, ingénieur des mines, et par les ingénieurs de la Compagnie concordent pour dire que les gisements de Kristel se présentent dans les conditions les plus favorables. Le minerai est de l’hématite rouge et brune, sans impuretés et avec une gangue calcaire : c’est la composition la plus recherchée pour les hauts fourneaux. La teneur en fer varie entre 42 et 52 % ; elle augmente avec la profondeur, les eaux pluviales ayant appauvri la partie superficielle des gisements. Ce minerai, qui ne présente aucune trace de soufre, de phosphore ou d'arsenic, contient 3 % de manganèse ; il se place donc au niveau de ceux de La Tafna-Béni-Saf, de Mokta-el-Hadid et de l'île d’Elbe, c’est-à-dire des plus estimés à l'heure actuelle.

L'exploitation se fait, en grande partie, à ciel ouvert : les travaux déjà effectués ont permis de reconnaître l'existence de plusieurs millions de tonnes de minerai : 1.800.000 tonnes sont déjà développées et immédiatement exploitables. L’exploitation commencera dès le mois prochain ; grâce aux chantiers d’abattage déjà préparés, elle portera sur 150.000 tonnes par an.

Quels seront les bénéfices de la Société ? D'après les rapports des ingénieurs, le prix de revient de la tonne de minorai rendue à Arzeu est de 5 francs à 5 francs 50. D'autre part, les prix de vente actuels — qui sont les plus bas depuis la crise de l'industrie métallurgique et qui ne peuvent que s'améliorer dans l’avenir — oscillent entre 9 fr. 50 et 10 francs la tonne. Ils étaient, il y a quelques années, de 12 et 13 francs.

Le bénéfice réalisable sera donc de 4 francs par tonne au minimum, soit 660.000 francs par an pour les 150.000 tonnes extraites.

Si l'on admet que les frais généraux s'élèveront à 150.000 fr. par an. —chiffre manifestement exagéré —, le bénéfice net s'établirait à 450.000 francs.

D'après les statuts de la société, ii doit être prélevé sur ces bénéfices :

1° 5 % pour la réserve légale, ce prélèvement devenant facultatif quand le fonds de réserve atteindra le dixième du capital social ;

2° La somme nécessaire pour servir un intérêt de 6 % aux actions ;

3° Une somme ne dépassant pas 25 % des bénéfices nets pour former un fonds de réserve spéciale destiné notamment à l'amortissement du capital.

L'excédent des bénéfices nets doit être réparti de la façon suivante :

10 % au conseil d'administration ; 60 % aux actionnaires ; 30 % aux parts de fondateur.

En tablant sur le bénéfice net ci-dessus de 450.000 francs, la somme à porter à la réserve légale serait donc de 22.500 francs ; le paiement d'un intérêt de 6 % aux actions nécessitera, en outre, un prélèvement du 66.000 francs. Enfin, la réserve

spéciale absorbera 112.500 francs, en admettant que le conseil opère le prélèvement maximum prévu par les statuts.

Le solde disponible, une fois ces différents prélèvements effectués, ressortirait donc à 249.000 francs, sur lesquels les actionnaires recevront 149.400 francs, ou 18 fr. 60 par action, à titre de dividende.

Le revenu total de chaque action sera donc de 19 fr. 60, correspondant, sur la base des cours actuels, à un placement à 16,60 % environ.

On voit combien la hausse qui vient de se produire sur les actions de la Société minière franco-africaine — qui offrent, d'autre part, l'avantage de ne présenter aucune majoration importante — est justifiée. C'est une affaire de très grand avenir et les cours actuels constituent encore une excellente occasion.

On ne peut s'empêcher, à ce sujet, de rappeler la brillante carrière de Mokta-el-Hadid — avec laquelle la Société minière franco-africaine présente de frappantes analogies — dont les actions sont actuellement cotées 1.050 francs, et qui distribue, depuis quinze ans, un dividende régulier de 40 francs.

Dans ces conditions, les capitalistes qui profitent des cours actuels pour acquérir les actions de la Société minière franco-africaine, titre de portefeuille par excellence, sont bien inspirés ; d'ailleurs, les demandes nombreuses qui se produisent sur le marché font entrevoir, à bref délai, une hausse considérable sur cette valeur.

On voit que, pour découvrir d'excellentes affaires, il n'est le plus souvent nécessaire que de jeter un coup d œil sur la cote... et de s'entourer de renseignements sérieux.

Société minière franco-africaine
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 18 décembre 1905)

Nous apprenons que l'exploitation des mines de cette société a commencé cet été, après l'établissement du chemin de fer de 10 kilomètres qui les relie au port d'Arzew, et que plus de 20.000 tonnes ont été déjà chargées et vendues en France, en Angleterre et en Allemagne.

La hausse des minerais de fer a décidé le conseil d'administration à réaliser dès maintenant l'augmentation de capital votée par la dernière assemblée générale. Les actionnaires qui désirent faire usage de leur droit de souscription au pair doivent s'adresser à MM. Guët et Cie, 80, rue Saint-Lazare, à Paris, avant le 5 janvier prochain.

1906 (mars) : CAPITAL PORTÉ DE 1,1 À 1,5 MF

Société Minière Franco-Africaine

SOCIÉTÉ ANONYME

Statuts déposés chez Me LAVOIGNAT, Notaire à Paris, suivant acte reçu les 11 et 12 janvier 1904 et approuvés par les Assemblées constitutives des 16 et 29 Janvier 1904

Capital : ONZE CENT MILLE Francs

DIVISÉ EN 11.000 ACTIONS DE 100 FRANCS CHACUNE.

Siège Social à PARIS

Capital porté à 1.500.000 francs en 15.000 Actions de 100 francs par décision de l'Assemblée extraordinaire du 2 Mars 1906

SOCIÉTÉ MINIÈRE FRANCO-AFRICAINE — Ste Anme

PART DE FONDATEUR

AU PORTEUR

Donnant droit à 1/3000e dans la répartition de l'allocation de 30 °/o des bénéfices stipulés dans l'article 12.

N° 2,839

Paris, le 10 Mai 1904.

UN ADMINISTRATEUR, UN ADMINISTRATEUR,

22.753 — IMPRIMERIE G. RICHARD, 7, RUE CADET, PARIS.

Coll. Serge Volper

SOCIÉTÉ MINIÈRE FRANCO-AFRICAINE

Société anonyme
Statuts déposés chez Me Lavoignat, notaire à Paris, suivant acte reçu les 11 et 12 janvier 1904
et approuvés par les assemblées constitutives des 16 et 29 janvier 1904

Capital : onze cent mille francs.
divisé en 11.000 actions de 100 fr. chacune

ACTION ABONNEMENT
2/10 EN SUS
5 c. POUR 100 fr.
SEINE

Capital porté à 1.500.000 fr.
en 15.000 actions de 100 fr.
par décision de l'assemblée générale extraordinaire
du 2 mars 1906

Siège social à Paris

PART DE FONDATEUR AU PORTEUR
donnant droit à 1/3.000e dans la répartition de l'allocation de 30 % des bénéfices
stipulés par l'articles 42
Paris, le 10 mai 1904
Un administrateur (à gauche) : Marius Martin
Un administrateur (à droite) : H. Lartigue
Imprimerie G. Richard, 7, rue Cadet, Paris

Société minière franco-africaine
(*L'Information financière, économique et politique*, 23 juin 1908)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société minière franco-africaine a eu lieu le 20 juin.

Il résulte des rapports que le solde du compte de profits et pertes s'élève à 140.331 francs 43, que le conseil a proposé de répartir comme suit :

Compte de frais généraux	29.743 16	
Chapitre, change, intérêts et commissions		5.886 96.
Frais d'entretien de la voie et des bâtiments		15.119 85
Ce qui laisse une somme de	89.581 46	
à reporter à nouveau.		
Somme égale	140.331 43	

Les comptes et toutes les propositions du conseil ont été approuvés à l'unanimité.

Chemins de fer aériens, système Pohlig
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 22 février 1909)

	Longueur (mètres)	Trafic journalier (tonnes)
Société minière franco-africaine, Saint-Cloud, Algérie	950	200

Société minière franco-africaine
(*Annuaire Desfossés*, 1910)

Société anonyme française, définitivement constituée le 29 janvier 1904.

Objet : L'étude, la recherche et l'exploitation de mines et minières de fer, zinc et autres matières en France, en Algérie et en Tunisie ; l'acquisition et l'exploitation de tous terrains, constructions et autres immeubles ; le traitement et la vente des produits de l'exploitation ; toutes opérations conséquentes à celles ci-dessus énoncées.

Siège social : à Paris, 63, rue de Provence.

Durée : 30 ans, du 29 janvier 1904.

Capital social : 1.500.000 francs, divisé en 15.000 actions de 100 fr. chacune, sur lesquelles 5.000, entièrement libérées, ont été attribuées en sus de 3.000 parts de fondateurs à la Société civile minière franco-africaine, en représentation de ses apports.

Conseil d'administration : de trois à sept membres, nommés pour six ans, propriétaires de cent actions au moins.

Année sociale : close le 31 décembre.

Assemblée générale : avant le 30 juin ; une voix par dix actions.

Dépôt des titres quinze jours à l'avance.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale ; 6 % aux actions comme premier dividende ; la somme nécessaire pour la constitution d'un fonds de réserve extraordinaire, destiné notamment à l'amortissement du capital; ce prélèvement ne pourra dépasser le quart du montant des bénéfices nets. Le surplus sera réparti : 10 % au conseil ; 60 % aux actions ; 30 % aux parts.

Service financier : à Paris, chez MM. Guët et Cie, banquiers.

ADMINISTRATEURS

MM. M[arius] Martin, G[ustave] de Morsier, E[rnest] Guillierme, H. Vanvoeers, P[ierre] Gorand [5].

RÉPARTITIONS

Il n'a pas été distribué de dividende jusqu'ici.

Les actions et les parts de cette société sont inscrites à la Cote Desfossés, au comptant, depuis le 31 mai 1904.

COUP D'ACCORDÉON

Société minière franco-africaine
(*L'Information financière, économique et politique*, 15 mai 1910)

Siège social à Paris, 63, rue de Provence.

---

[5] Pierre Gorand : administrateur des Éts de la Bidassoa (meubles à Paris) aux côtés d'Albert de Bary (marié à une sœur de Louis de Seynes, des Forges d'Alais) et de Pierre de Seynes (frère des précédents).

Objet : toutes opérations minières en France, Algérie et Tunisie, et toutes opérations commerciales, industrielles et financières s'y rattachant.

Capital originaire : 1.100.000 francs ; capital actuel, 1.500.000 francs divisé en 15.000 actions de 100 francs entièrement libérées. On propose de réduire ce capital à 1.000.000 de francs par divers amortissements et de le porter à 2.500.000 francs par l'émission de 15.000 actions de 100 francs à souscrire en espèces.

SOCIÉTÉ MINIÈRE FRANCO-AFRICAINE
(*Les Annales coloniales*, 26 mai 1910)

Les actionnaires de la Société minière franco-africaine se sont réunis en assemblée générale ordinaire, le 20 mai 1910.

Ils ont approuvé les comptes de l'exercice 1919 et nommé administrateurs pour six ans. : MM. Marius Martin, Ernest Guillierme, Pierre Gorand, Paul Meynard, Eugène Callens, G[ustave] de Morsier, et nommé commissaires des comptes pour l'exercice 1910 : MM. Louis Thurel et Pierre Voisin.

Réunis en assemblée générale extraordinaire, les actionnaires ont pris les décisions suivantes :

Réduction du capital de 1.500.000 fr. à 1.000.000 de fr., pour amortissement de divers postes de l'actif, et réaugmentation du capital à 2.300.000 fr. par l'émission au pair de 15.000 actions nouvelles de 100 fr. dont la souscription est d'ores et déjà assurée.

Un droit de préférence, à raison d'une action nouvelle pour une ancienne, a été accordé aux actionnaires.

Enfin, l'assemblée a autorisé le conseil d'administration à acheter tout ou partie des parts de fondateur, au mieux des intérêts sociaux, et a voté les modifications aux statuts résultant de ces opérations.

(*Les Archives commerciales de la France*, 22 juin 1910)

Paris. — Modifications aux statuts — Société MINIÈRE FRANCO-AFRICAINE, 63, Provence. — Capital porté de 1.000.000 fr. à 2.500.000 fr. — 4 juin 1910. — *Petites Affiches*.

(*Les Archives commerciales de la France*, 20 juillet 1910)
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 9 août 1910)

Paris. — Modifications aux statuts. — Société MINIÈRE FRANCO-AFRICAINE, 63, Provence. — Transfert du siège, 2, Blanche. — 29 juin 1910. — *Petites Affiches*.

APPELS DE FONDS
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 22 juillet 1910)

Société minière franco-africaine. — Appel des 3e et 4e quarts, soit 50 fr. par titre à verser le 1er août 1910 au plus tard à la caisse de MM. Guët et Cie, banquiers, 80, rue Saint-Lazare, Paris. — *Le Droit*, 10 juillet 1910.

Société minière franco-africaine
(*L'Information financière, économique et politique*, 29 novembre 1910)

L'exploitation et la mise en valeur des gisements de minerais de fer présente un intérêt très grand en raison des besoins croissants de l'industrie métallurgique. Le sous-sol de l'Algérie passe à juste titre pour contenir des ressources considérables à cet égard. Parmi les nombreuses entreprises qui se sont constituées dans ces dernières années avec l'exploitation du fer en Algérie pour objet, on peut citer la Société minière franco-africaine. Constituée en 1904, au capital de 1.100.000 fr. porté et 1906 à 1.500.000 francs divisé en 15.000 actions de 100 francs, elle a affermé ou acheté plusieurs concessions situées dans le département d'Oran sur les territoires de Kristel, de Kleber, de Bou-Tlelis et de Saint-Cloud. La mine de Kristel lui appartient en toute propriété, les autres sont louées à bail emphytéotique moyennant une redevance de 0 fr. 25 par tonne extraite. Voici quels ont été les résultats obtenus dans les trois derniers exercices :

	Production (t.)	Recettes	Dépenses	Solde
1907	62.000	—	—	+ 25.552
1908	63.000	560.775	607.101	- 46.326
1909	60.000	571.525	585.485	- 13.010

Après avoir accusé un bénéfice pour la première année d'exploitation sérieuse, les comptes de profits et pertes se sont soldés en déficit, léger d'ailleurs, pour les deux derniers exercices. Il est juste de dire que 1908 et 1909 ont été peu favorisés au point de vue des prix de vente en raison de la crise industrielle. En outre, l'entreprise n'a jamais été dotée de ressources suffisantes. Elle a dû, en effet, construire et installer à ses frais une voie ferrée pour se relier à la ligne d'Oran-Arzew. Comme ses concessions lui ont coûté près de 600.000 francs, on voit qu'il est resté peu de chose pour l'aménagement de la mine. Aussi, la Société n'a-t-elle jamais pu arriver jusqu'ici à un tonnage important qui lui eût permis d'abaisser son prix de revient et d'exploiter avec bénéfice.

Une réorganisation s'imposait donc : elle vient d'être effectuée dans des conditions qui peuvent inspirer confiance. Le capital de 1.500.000 francs a été ramené, par décision d'une assemblée extraordinaire du 20 mai 1910, à 1 million de francs, puis augmenté et porté à 2.500.000 fr. par la création de 15.000 actions nouvelles, souscrites au pair sans commission de banque. En outre, l'assemblée a décidé de racheter les 3.000 parts qui avaient été créées à l'origine et qui ont droit à 30 % des bénéfices restant après attribution d'un intérêt de 6 % au capital actions ; jusqu'ici, 2.000 parts ont été rachetées. Les bénéfices appartiendront donc dorénavant aux actionnaires, sauf 10 % réservés aux 1.000 parts non rachetées, Avec les disponibilités dont elle dispose, la Société va pouvoir pousser son extraction et arriver à un tonnage annuel de 100.000 tonnes pour l'Algérie seule ; sur cette base, on compte que le prix de revient sera abaissé à 7 fr. 50, et, comme on peut vendre actuellement de 9 francs à 9 fr. 50 la tonne, le bénéfice oscillerait entre 100.000 francs et 150.000 francs.

Depuis le début de l'exercice, la Société minière franco-africaine, en dehors de son domaine algérien, exploite des mines de fer situées dans les Pyrénées-Orientales et faisant partie du groupe de Vernet-les-Bains, notamment celles de Riols ; l'amodiation de ces dernières lui a été consentie pour trente ans, moyennant une redevance fixe par tonne et avec promesse de vente valable pendant dix ans, étant entendu que les sommes payées à titre de redevance seront déduites du prix d'achat.

La richesse de ces gisements est réputée et pour la seule concession de Vernet, on évalue les réserves à 2.500.000 tonnes, avec un quart environ d'hématite et trois quarts de carbonate. Dans la concession d'Escaro-Nord, on évalue le minerai à 2.700.000 tonnes, dont deux tiers hépatite et un tiers carbonate. L'hépatite titre 54 à 55 % de fer manganèse, le carbonate 58 à 59 %. Les minerais de ces concessions trouvent facilement leur écoulement dans les usines françaises du Sud ou du Centre de la France.

D'après les prévisions faites par la société, le prix de revient sur les wagons de la Compagnie du Midi à Ria ou Prades, s'établirait à 8 fr. 50 la tonné d'hépatite et 11 francs la tonne de carbonate : le prix de vente étant en moyenne de 13 francs pour l'hépatite et de 14 francs pour le carbonate, le bénéfice serait dans le premier cas de 4 fr. 50 et dans le second de 3 francs par tonne. Or, on espère arriver très rapidement à une production moyenne de 150.000 à 200.000 tonnes représentées pour les deux tiers par du carbonate et pour un. tiers par l'hépatite. Dans la première hypothèse de bénéfice brut serait d'environ 525.000 francs et dans le second cas de 700.000 francs, d'où il y aurait lieu de déduire la redevance de 75 centimes par tonne, soit dans le premier cas 112.500 francs et dans le second 150.000 francs.

L'exercice 1910, qui doit être considéré comme une période préparatoire et ne profitera pas des améliorations apportées à l'exploitation, donnera des résultats infiniment plus modestes et on ne compte guère sur une production supérieure de 75.000 tonnes en Algérie et de 60.000 tonnes en France, ce qui laissera sans doute un bénéfice de 150.000 francs.

Les marchés passés pour 1911 sont d'environ 100.000 tonnes pour l'Algérie et de 60.000 tonnes pour les Pyrénées.

Les actions de la Société minière franco-africaine viennent d'être introduites à la cote du syndicat des banquiers en valeurs au comptant et s'y traitent aux environs de 110 francs, soit avec une légère prime au-dessus du pair.

ENTRÉE AU CAPITAL DES MINES, FONDERIES ET FORGES D'ALAIS

Société minière franco-africaine
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 13 juillet 1911)

Cette société, qui a pris à bail l'exploitation des mines de fer de Riols, a tenu une assemblée ces jours-ci à Paris, un groupe nouveau s'étant intéressé à l'affaire. Les

représentants de ce groupe : MM. Dujardin-Beaumetz [6], de Seynes [7] et de la Bonnardière [8] sont entrés dans le conseil.

Soc. minière franco-africaine
(*Annuaire des valeurs inscrites à la cote du Syndicat des banquiers en valeurs au comptant près la Bourse de Paris*, 1913, p. 505-508)

Serv. financier. — À Paris, chez MM. Guët et Cie.
L. de Seynes, pdt ; Dujardin-Beaumetz, La Bonnardière, P. Gorand, de Barrau de Muratel, J. Guibert, Roger Léo.

Société minière franco-africaine
(*L'Information financière, économique et politique*, 6 février 1918)

L'action MINIÈRE FRANCO-AFRICAINE est demandée à 102. Si l'exploitation de ses mines d'Algérie est paralysée par la hausse exceptionnelle des frets, celle des mines pyrénéennes lui laisse actuellement de beaux bénéfices. Déjà, en 1916, le bénéfice brut a été de 500.000 fr. en chiffres ronds, ce qui, après tous prélèvements pour les dépréciations et les dépenses d'outillage et après amortissement d'un solde débiteur de 73.200 fr., a permis d'inscrire au bilan un bénéfice net de 135.857 fr. reportés à nouveau. Or l'année 1917 a été meilleure encore, le capital à rémunérer n'est que de 2.500.000 fr. et la situation financière est bonne.

Minière franco-africaine
(*Le Journal des chemins de fer*, 9 février 1918, p. 76)

Les résultats de l'exercice 1917, bien qu'en amélioration sur ceux de 1916 qui s'étaient soldés par un bénéfice de 135.657 fr., ne permettront cependant pas d'inaugurer l'ère des dividendes. Créée en 1904, la société n'a encore rien réparti. Le bénéfice de 1917 sera intégralement absorbé par les amortissements.

ÉTUDES FINANCIÈRES

---

[6] François Dujardin-Beaumetz (1846-1919) : ingénieur-conseil, président des Gisements d'or de Saint-Élie (1904). Voir encadré. .

[7] Louis de Seynes (1867-1942) : fils de Jules de Seynes, administrateur des Mines de la Grand'Combe. Frère d'Étienne de Seynes, administrateur des Mines de la Grand'Combe et député du Gard (1919-1924) et de Pierre (Éts de la Bidassoa…). Administrateur (1898), puis président de la Cie des mines, fonderies et forges d'Alais et de ses filiales (Société minière franco-africaine, Société auxiliaire des mines des Pyrénées occidentales…), etc. Voir Qui êtes-vous ?

[8] Emmanuel la Bonnardière (sans « de ») : marié à Marguerite West, de la famille impliquée, entre autres, dans les Mines de la Loire et les Messageries maritimes. Il mène une double carrière, d'une part aux Mines de la Loire (secrétaire du conseil, administrateur, vice-président), d'autre part comme commissaire des comptes de la Cie des mines, fonderies et forges d'Alais — qu'il représente ici —, de la Cie industrielle du platine, des Mines d'or du Châtelet, des assurances Foncière-Transports et Vie, des Mines de Siguiri (Guinée)… En outre, administrateur de la Société métallurgique de la Loire et des Mines de fer de Rochonvilliers.

Société minière franco-africaine
(*L'Information financière, économique et politique*, 13 février 1918)

Un courant de demandes s'est établi, comme nous l'avons signalé, sur les actions Minière Franco-Africaine. Il s'autorise d'une notable amélioration dans la situation de l'entreprise. Après des débuts que ne favorisèrent pas les circonstances, celle-ci est entrée dans une phase qui permet aux actionnaires d'escompter de prochains dédommagements.

La Société minière franco-africaine a été constituée en 1904 pour exploiter plusieurs mines de fer situées en Algérie, dans le département d'Oran : celle de Kristel, lui appartenant en toute propriété, et celles de Kléber, Bou-Tlelis et Saint-Cloud qu'elle a affermées moyennant une redevance de 0 fr. 25 par tonne extraite. Son capital, qui était de 1.100.000 francs à l'origine, fut porté en 1906 à 1.500.000 francs, en 15.000 actions de 100 fr. En outre furent créées 3.000 parts de fondateur, ayant droit à 30 % du solde des bénéfices, après la dotation de la réserve légale et d'une réserve extraordinaire et le prélèvement d'un premier dividende de 6 % aux actions.

Pour faciliter son exploitation, la Société construisit une voie ferrée de 9 kilomètres destinée à relier ses gisements à la ligne Oran-Arzew. Par suite de cette dépense, elle ne disposa plus de capitaux suffisants pour aménager les mines dans des conditions qui eussent permis de pousser l'extraction et d'abaisser le prix de revient. Elle dut subir, d'autre part, le contrecoup de la crise économique mondiale qui se déclara vers la fin de 1907. Après avoir réalisé, en 1907, première année d'exploitation sérieuse, un bénéfice de 25.552 francs, elle éprouva une perte de 46.326 francs en 1908 et 13.910 francs en 1909.

Une réorganisation financière intervint en 1910 pour permettre l'appel des fonds nouveaux. Le capital fut ramené à 1 million par l'échange de 3 actions anciennes contre 2 nouvelles, puis porté à 2.500.000 francs par la création de 15.000 actions nouvelles qui furent souscrites au pair, sans commission de banque. En outre, le rachat des parts de fondateur fut décidé ; il a été effectué à concurrence de 2.056 parts avant droit à 9,44 % du solde des bénéfices après les prélèvements indiqués ci-dessus. Les produits disponibles appartiennent donc maintenant en presque totalité aux actionnaires.

En même temps qu'elle s'assura de nouvelles ressources, la Compagnie étendit son activité. Elle amodia dans la région de Vernet-les-Bains (Pyrénées-Orientales) des mines de fer contenant de l'hématite et du carbonate de fer ; le bail lui était consenti pour trente ans, moyennant une redevance fixe par tonne et avec promesse de vente, valable dix ans, les sommes payées à titre de redevance devant être déduites du prix d'achat.

C'est en juin 1910 que la Société minière franco-africaine prit possession des mines pyrénéennes. Elle les trouva sans travaux de recherches ni de préparation, et elle dut subir diverses déconvenues avant de pouvoir commencer à en tirer un parti satisfaisant.

Ce n'est que deux ou trois ans plus tard que les difficultés furent enfin aplanies, et l'exercice 1913 laissa un petit bénéfice de 28.546 francs. Mais la guerre vint ensuite désorganiser l'exploitation. La mise en valeur des mines algériennes fut suspendue et n'a pu encore être reprise, en raison du taux excessif des frets et de leur absence totale pendant de longues périodes. La Société écoule lentement, dans la mesure des possibilités, le stock de minerai qui est resté sur le carreau et qui s'élevait encore à 22.369 tonnes à la fin de 1916. Ces ventes n'arrivent pas à compenser les frais d'entretien, et les mines d'Algérie ont laissé des pertes de 16.000 francs en 1914, de 35.718 fr. en 1915 et de 20.364 fr. en 1916.

La situation est toute différente en ce qui concerne les mines pyrénéennes, où l'exploitation a été réorganisée assez vite pour satisfaire les besoins des usines de guerre et dont la production a passé de 54.339 tonnes de minerai en 1915 à 69.054 t. en 1916. Aussi, après avoir subi une légère perte en 1914, la Société a-t-elle ensuite obtenu des résultats satisfaisants :

	Produits bruts	Charges diverses	Solde
1914	36.072	54.312	- 18.240
1915	262.378	87.589	174.889
1916	500.174	291.815	208.859

Les résultats sont plus favorables que ne le laisseraient croire, à première vue, les chiffres ci-dessus. La Société a l'habitude de porter parmi les dépenses d'exploitation les frais d'outillage et les travaux de préparation normaux pour grossir le moins possible les immobilisations, de telle sorte que les produits accusés sont bien acquis. En outre, si les charges de l'exercice 1916 ressortent en augmentation si importante, c'est parce que le conseil a compris parmi elles 229.286 fr. d'amortissements ; les bénéfices de 1916 ont donc été, en réalité, de 229.286 + 208.859 = 438.145 fr.

Après extinction des pertes antérieures, il est resté sur les bénéfices accusés pour 1915 et 1916 un solde de 135.657 fr. qui a servi, après déduction de la réserve légale, à amortir, à due concurrence, le prix de rachat des parts de fondateur, dont le reliquat a été effacé par application des réserves.

Grâce à la gestion prudente du conseil, la situation financière est non seulement saine, mais encore très aisée. On peut s'en rendre compte par le résumé ci-après du bilan au 31 décembre 1916, après application des décisions de la dernière assemblée (en 1.000 fr.) :

ACTIF	
Immobilisations	1.644
Approvisionnements, stocks	302
Débiteurs et disponibilités	677
Total	2.623
PASSIF	
Capital	2.500
Réserves	46
Exigibilités	77
Total	2.623

Ainsi pour 77.000 francs seulement d'exigibilités, la Société avait un fonds de roulement de 979.000 francs, dont 677.000 fr. de débiteurs et disponibilités et 302.000 fr. d'approvisionnements et de minerais en stock. Elle était donc fort au large. Cette aisance a dû s'accroître encore en 1917. Les bénéfices de l'exercice dernier seraient encore supérieurs, en effet, à ceux de 1916 et atteindraient environ 700.000 fr. au lieu de 500.000 fr. en 1916. Dans ces conditions, les actionnaires ne sont-ils pas en droit d'espérer voir s'ouvrir l'ère des dividendes ? Il suffirait d'un débours de 200.000 fr. pour servir aux actions un premier dividende de 8 %.

La Société est donc nettement sortie des difficultés qui marquèrent ses débuts et son avenir s'annonce encourageant. Si le minerai de fer se vend bien actuellement, il en sera

de même après la guerre, car les besoins de la métallurgie, pour les œuvres de reconstitution, seront fort grands, D'un autre côté, quand les transports seront redevenus plus normaux, la Société pourra mettre à nouveau en valeur ses mines algériennes qui ne lui ont causé que des charges depuis la guerre.

Dernier cours : 103.

MINIÈRE FRANCO-AFRICAINE

(*L'Information financière, économique et politique*, 8 juin 1919)

Les bénéfices de 1918 s'élèvent à 27.933 francs et le solde disponible, y compris le reliquat antérieur, à 52.783 fr. Il a été affecté à concurrence de 50.144 fr. en un fonds de prévoyance pour litige en cours concernant la contribution de guerre.

SOCIÉTÉ MINIÈRE FRANCO-AFRICAINE

(*L'Information financière, économique et politique*, 9 octobre 1919)

La Société des Mines de Riols est autorisée, par décret du 6 octobre, à céder à la Société minière franco-africaine les concessions de mines de fer de Vernet et d'Escaro (Pyrénées-Orientales).

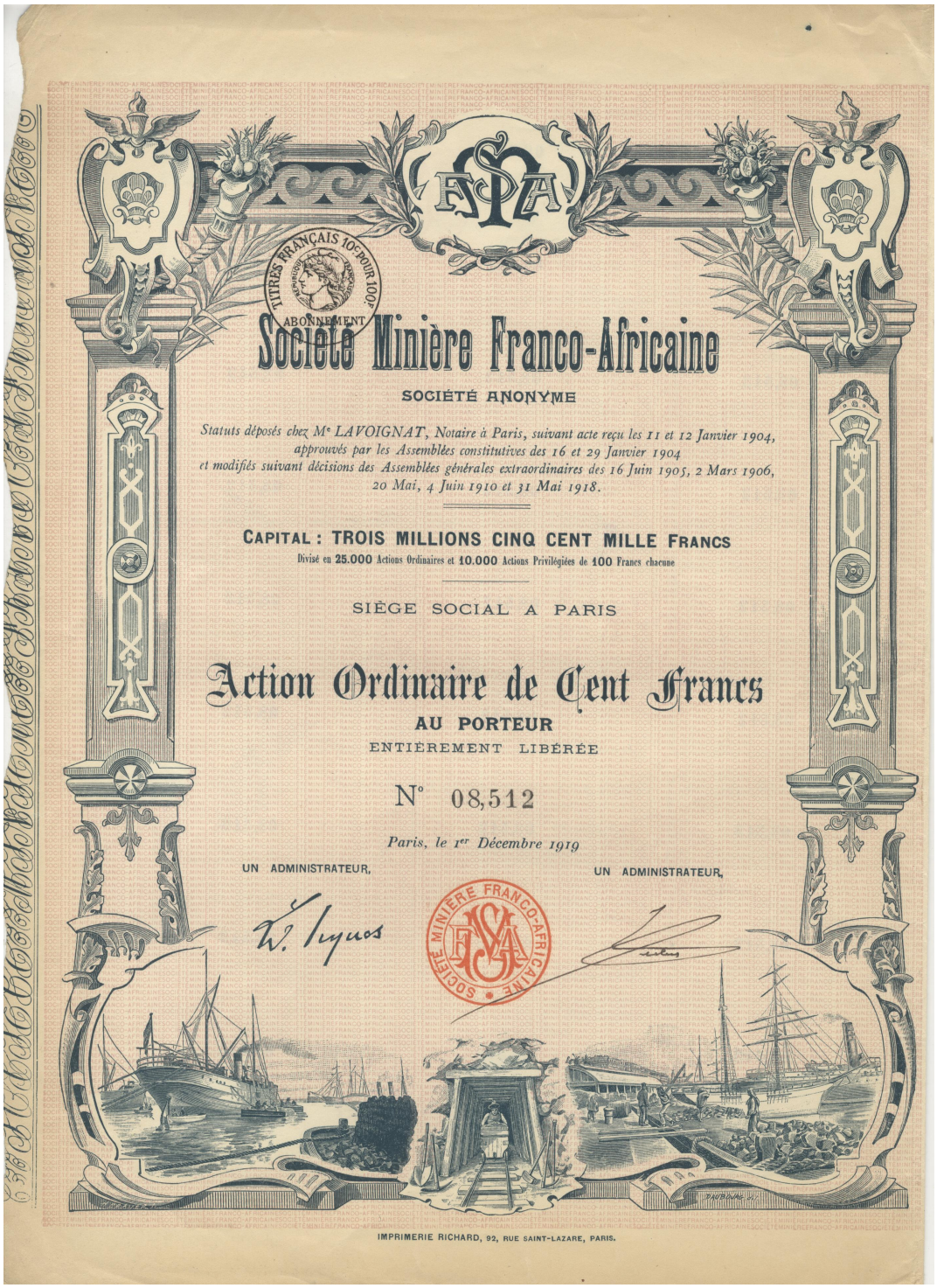

TITRES FRANÇAIS 10c POUR 100f
ABONNEMENT

Société Minière Franco-Africaine

SOCIÉTÉ ANONYME

Statuts déposés chez Me LAVOIGNAT, Notaire à Paris, suivant acte reçu les 11 et 12 Janvier 1904, approuvés par les Assemblées constitutives des 16 et 29 Janvier 1904 et modifiés suivant décisions des Assemblées générales extraordinaires des 16 Juin 1905, 2 Mars 1906, 20 Mai, 4 Juin 1910 et 31 Mai 1918.

CAPITAL : TROIS MILLIONS CINQ CENT MILLE FRANCS

Divisé en **25.000** Actions Ordinaires et **10.000** Actions Privilégiées de **100** Francs chacune

SIÈGE SOCIAL A PARIS

Action Ordinaire de Cent Francs

AU PORTEUR

ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

N° 08,512

Paris, le 1er Décembre 1919

UN ADMINISTRATEUR, UN ADMINISTRATEUR,

SOCIÉTÉ MINIÈRE FRANCO-AFRICAINE

IMPRIMERIE RICHARD, 92, RUE SAINT-LAZARE, PARIS.

Coll. Serge Volper

SOCIÉTÉ MINIÈRE FRANCO-AFRICAINE

Société anonyme

Statuts déposés chez Me Lavoignat, notaire à Paris, suivant acte reçu les 11 et 12 janvier 1904
et approuvés par les assemblées constitutives des 16 et 29 janvier 1904
et modifies suivant décisions des assemblées générales extraordinaires des 16 juin 1905, 2 mars 1906,
20 mai, 4 juin 1910 et 31 mai 1918.

Capital : trois millions cinq cent mille francs.

divisé en 25.000 actions ordinaires et 10.000 actions privilégiées de 100 fr. chacune

TITRES FRANÇAIS 10 c. POUR 100 FR.
ABONNEMENT
75

Siège social à Paris

ACTION ORDINAIRE DE CENT FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée
Paris, le 1er décembre 1919
Un administrateur (à gauche) : Louis de Seynes
Un administrateur (à droite) : Reclus ?
Imprimerie G. Richard, 92, rue Saint-Lazare, Paris

Société minière franco-africaine
(*La Journée industrielle*, 11 juin 1921)

Les actionnaires de cette société, dont le siège est à Paris, 2, rue Blanche, se sont réunis hier en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. de Seynes, président du conseil d'administration. Ils ont approuvé les comptes de l'exercice 1920 se soldant par un bénéfice de 52.740 fr. et décidé la répartition aux 10.000 actions privilégiées, d'un dividende de 5 francs, correspondant à l'Intérêt à 5 % de leur valeur nominale. Ce dividende sera mis en paiement, le 20 juin 1921.

L'assemblée a réélu M. Guibert dans ses fonctions d'administrateur.

Les difficultés rencontrées au cours de cet exercice n'ont pas été moindres que celles des deux années précédentes. Aussi les bénéfices réalisés, bien que supérieurs de 36.431 fr. 75 à ceux de 1919, sont-ils encore très réduits.

En Algérie, l'expédition du minerai stocké est achevée. Mais les frais de manutention, de traction et de péage ont, subi une telle hausse du fait des prix exceptionnellement élevés du charbon et de la main-d'œuvre que ces ventes n'ont laissé aucun bénéfice et que le compte de profits et pertes est encore grevé de 62.031 fr., correspondant aux frais d'entretien et de surveillance. La situation commerciale n'a pas permis de reprendre l'extraction et il n'est pas encore possible de prévoir l'orientation qui sera donnée à cette partie de l'exploitation.

Dans les Pyrénées-Orientales, la société eut à souffrir, pendant les premiers mois de l'exercice écoulé, du manque de wagons et de l'impossibilité presque absolue qui en résultait d'expédier le minerai, dont les hauts fourneaux avaient cependant le plus pressant besoin. Par suite, les stocks se sont accrus et la société a dû, en mars 1920, cesser l'exploitation jusqu'à leur liquidation. Les chantiers n'ont pu être remis en activité qu'en août suivant.

La hausse des prix des matériaux de toute nature et les augmentations de salaires qui ont dû être consenties ont amené une élévation correspondante des prix de revient. La société, pour compenser l'insuffisance du rendement résultant de la loi de 8 heures, s'est appliquée à perfectionner la technique de l'exploitation : la mise en service de marteaux pneumatiques, dans le gîte do carbonate, a notamment donné des résultats excellents.

D'autre part, la société a pu obtenir de ses acheteurs des relèvements notables des prix de vente et les résultats eussent été satisfaisants si la production avait pu atteindre un chiffre normal. Mais elle n'a été que de 23.849 tonnes, en diminution de 8.879 tonnes sur celle de 1919.

Ainsi l'exploitation des Pyrénées-Orientales se solde-t-elle par un bénéfice de 166.567 fr. 76, en augmentation de 5.037 fr. 66 seulement sur celui de l'exercice 1919.

COMPAGNIE DES MINES, FONDERIES ET FORGES D'ALAIS
EXERCICE 1921
(*L'Information financière, économique et politique*, 25 novembre 1922)

……
La Société minière franco-africaine a dû suspende son exploitation, les hauts fourneaux consommateurs de ses minerais étant restés hors feu pendant la plus grande partie de l'exercice.

SOCIÉTÉ MINIÈRE FRANCO-AFRICAINE
S.A. frse au capital de 3,5 MF.
Siège social à Paris, 2, r. Blanche
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1922-1923, p. 305)

Conseil d'administration
3 à 7 membres, élus p. 6 ans, propr. de 100 act.

SEYNES (Louis de), 27, av. Montaigne, Paris ; pdt ;
GORAND (Pierre), 37 bis, r. de Ponthieu, Paris ;
LA BONNARDIÈRE (Emmanuel), 8, place du Palais-Bourbon, Paris ;
BARRAU DE MURATEL (J. de) [9], 37, av. Marceau, Paris ;
GUIBERT (Jean)[adm. Société des entrepôts frigorifiques de l'Afrique du Nord, Fedhala (Maroc)], 7, r. Édouard-Detaille, Paris ;
LÉO (Roger), 7, r. des Italiens, Paris ;
RECLUS (Louis), 123, r. de la Tour, Paris.

Commissaires des comptes

THURET [10], 80, r. St-Lazare, Paris [ancienne adresse de la Banque Guët] ;
CAZENOVE (Roger de) [11], 20, r. de Penthièvre, Paris.

---

[9] Jean de Barrau de Muratel (1861-1934) : d'une famille originaire du Tarn. Marié à Suzanne Thuret, d'une famille d'origine hollandaise établie en France sous le Premier Empire. D'où Denise (baronne de St-Affrique), Maurice (officier)(marié à Nancy Vernes, fille du banquier Philippe Vernes et d'une Dlle Mallet) et Simone (Mme Olivier Deschellerins).

Une cousine de Suzanne Thuret, Louise Thuret (1882-1980) avait épousé Pierre de Seynes (1876-1944), frère de Louis de Seynes.

[10] Probablement Robert ou François Thuret, frères de Mme Pierre de Seynes, enfants de Daniel Thuret et d'Ida de Berckheim, cette dernière fille du général-baron Sigismond de Berckheim, sœur de Françoise (marquise Pierre Colbert), de Christian (général-baron) et de Théodore (diplomate)

[11] Roger de Cazenove (Lyon, 1876-Biarritz, 1943), marié à une Dlle de Puineuf, veuf remarié à Suzanne Sorbé, fille d'Édouard Sorbé, de l'ancienne maison de banque Sorbé, Meyer et Cie. Oncle de Raoul de Cazenove (1888-1972), gendre de Louis de Seynes, polytechnicien, administrateur du Nord-Sud de Paris, du Bi-Métal, de Bozel-Malétra, etc.

Roger de Cazenove fut de ce fait commissaire aux comptes de la Société minière franco-africaine et administrateur de la Société des obligataires du Grand Doron, filiale hydro-électrique de Bozel-Malétra.

Il fut avant tout un exécutant de la Banque de Paris et des Pays-Bas : commissaire au comptes de la Construction africaine et de la Société nord-africaine de tonte, administrateur de la Société des obligataires du Tanger-Fez et de l'Énergie électrique du Maroc, secrétaire du conseil de la Société anonyme marocaine d'approvisionnement, liquidateur des Huileries du Maghreb…

MINIÈRE FRANCO-AFRICAINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 27 mars 1923)

Nous apprenons que le conseil d'administration envisage la reprise des travaux d'extraction dans les mines situées en Algérie, dont l'exploitation restait suspendue depuis 1914.

La Société minière franco-africaine, dans la région de Vernet-les-Bains (Pyrénées-Orientales) où elle a amodié des mines de fer en 1910, pousse activement ses travaux d'extraction en vue de faire face au développement des demandes. La Société compte dans sa clientèle les Forges d'Alais, Decazeville et les Hauts Fourneaux de Givors.

PYRÉNÉES ORIENTALES
Société minière franco-africaine
(*L'Information financière, économique et politique*, 10 mai 1923)
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 mai 1923)

L'extraction n'a été que d'environ 10.000 tonnes de minerai de fer, en 1922, provenant des gisements des Pyrénées-Orientales. La Société a poussé les travaux de façon à marcher en 1923 sur le pied de 4.000 tonnes par mois. La reprise de l'exploitation en Algérie est à l'étude.

L'exercice écoulé se solde par une perte qui porte le déficit global a 490.004 francs. L'actif disponible et réalisable se totalise par 786.929 francs, en face d'un passif exigible de 99.386 francs. L'actif immobilisé atteint 2.263.898 francs, dont 1.068.474 fr. pour les concessions de l'Afrique du Nord, et 1.188.887 francs pour celles des Pyrénées-Orientales.

MINIÈRE FRANCO-AFRICAINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 27 mai 1923)

L'assemblée ordinaire du 25 mai a approuvé les comptes de l'exercice écoulé se soldant par un déficit de 490.003 francs.

MM. P. Gorand et L. Reclus, administrateurs sortants, ont été réélus pour une période de six années.

L'assemblée a autorisé le conseil à donner la garantie de la société, conjointement et solidairement avec la Société des mines de la Têt, pour le service de 7.360 obligations de 100 fr., 6 % amortissables en dix ans, à émettre par la Société auxiliaire des mines des Pyrénées Orientales (en formation).

Société minière franco-africaine
(*Le Sémaphore algérien*, 29 juin 1923)

L'assemblée ordinaire de cette société au capital de 3.500.000 francs a eu lieu au siège social. 2, rue Blanche, à Paris, sous la présidence de M. de Seynes, président du conseil d'administration.

Les actionnaires ont approuvé les comptes et le bilan de l'exercice, se soldant par un déficit de 249.865 fr. 10 qui, ajouté aux pertes antérieures, porte le soldé débiteur du compte profits et pertes à 490.003 francs 70. Le rapport signale que la société n'a pu, cette année encore, reprendre l'exploitation de ses mines d'Algérie.

Qui êtes-vous ? 1924 :

SEYNES (Louis de), président du conseil d'administration de la Compagnie des mines, fonderies et forges d'Alais, de la Compagnie française du bi-métal, de la Société minière franco-africaine [Pyrénées et Algérie] ; administrateur de la Société d'électrochimie et d'électro-métallurgie, etc.

37, avenue Montaigne, T. : Passy 1467 ; et à Saint-Félix-de-Paillères (Gard). Chevalier de la Légion d'honneur ; Croix de guerre.

Né le 14 décembre 1867, à Montpellier [† 1942].

[Frère d'Étienne de Seynes, député du Gard (1919-1924)(ci-dessus) et de Pierre de Seynes (Établissements de la Bidassoa, meuble à Paris, Société d'entreprises et d'exploitations minières en Indochine).]

Marié à Mlle [Suzanne] de Cazenove. Cinq enfants : Jacques de Seynes, mort pour la France ; Raoul de Seynes, croix de guerre ; Alix de Cazenove [épouse de Raoul de Cazenove (1888-1972), administrateur du Chemin fer métropolitain de Paris, administrateur délégué de Bozel-Malétra…] ; Bénédicte de Luze ; Monique de Seynes.

Éduc. : diplômé de l'Institut national agronomique et de l'École supérieure d'Électricité.

Engagé volontaire et capitaine au 2e groupe d'artillerie d'Afrique (1914-1918).

Club : Nouveau Cercle.

[Administrateur (1908), puis président des Mines, fonderies et forges d'Alais et de ses filiales (Société minière franco-africaine, Société auxiliaire des mines des Pyrénées occidentales…). Supélec, il s'intéresse bientôt à l'électrométallurgie et devient dirigeant du Comptoir de vente du ferro-silicium, administrateur délégué de l'Électro-métallurgie de Dives, administrateur de l'Électrolyse du Palais, près de Limoges, fondée par Dives en 1916-1917, de Parvillée frères (porcelaine électrotechnique). En outre président de la Cie française du bi-métal, administrateur de la Soudure autogène française, de la Société des produits azotés, des Assurances Concorde (1921), de la Cie agricole et industrielle de l'Ogooué, administrateur délégué de Bozel-Malétra, administrateur (1928), puis président (1937) des Phosphates tunisiens, administrateur d'Ugine…]

ALGÉRIE
Société minière franco-africaine
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 février 1924)

Cette société va reprendre ces jours-ci l'exploitation de la mine de fer de Kristel, arrêtée depuis deux ans.

SOCIÉTÉ MINIÈRE FRANCO-AFRICAINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 15 juin 1924)

L'assemblée ordinaire tenue le 13 juin, sous la présidence de M. de Seynes, a approuvé les comptes de l'exercice 1923 se soldant par un bénéfice de 389.837 fr. 97, qui réduit à 100.165 fr. le solde débiteur du compte de profits et pertes.

L'amélioration de la situation de l'industrie métallurgique qui s'était dessinée dans les derniers mois de 1922 s'est confirmée dans la suite. La société a pu ainsi, au moins dans ses mines métropolitaines, poursuivre son exploitation dans des conditions relativement satisfaisantes.

Les mines d'Algérie n'ont cependant pas pu profiter de ces circonstances plus favorables et ont encore imposé à la Société une charge de 30.564 fr. 58. Celle-ci n'a pas trouvé à des conditions sûrement rémunératrices l'écoulement du minerai qu'elle aurait voulu pouvoir en extraire. Force lui a été, cette année encore, de les laisser inexploitées.

Dans les Pyrénées-Orientales, la mine d'Escaro a eu sa production limitée par l'insuffisance et les difficultés de recrutement de la main-d'œuvre. La dévalorisation du franc par rapport à la peseta empêche les ouvriers espagnols de venir aussi volontiers que par le passé travailler dans les mines de la société et les essais qui ont été tentés pour introduire de la main-d'œuvre polonaise n'ont pas donné de résultats suivis.

La mine de Vernet où, grâce à l'énergie électrique dont on dispose, l'abattage mécanique permet d'augmenter le rendement, a été rouverte en mars et n'a pas tardé à retrouver ses possibilités normales. Malheureusement, la production des fours à griller a été très entravée par le manque de courant électrique à certaines heures de la journée et la production de la division de Vernet en a été défavorablement influencée.

La Société auxiliaire des mines des Pyrénées-Orientales n'a, en 1923, assuré l'exploitation que pendant une période trop courte pour qu'on n'ait pu en ressentir les effets. Mais elle poursuit son trafic dans des conditions satisfaisantes.

Dans l'ensemble, l'exploitation des Pyrénées-Orientales se solde par un bénéfice de 487.541 fr. 90. Compte tenu des frais d'administration, du solde du compte « Intérêts et divers » et de la dépréciation du portefeuille, le solde débiteur du compte de profits et pertes se trouve au 31décembre 1922 ramené à 100.165 fr. 79.

Annuaire industriel, 1925 :

MINIÈRE FRANCO-AFRICAINE (Soc.), 2, rue Blanche, Paris, 9e, T. Central 25-21. Ad. t. Rancaine-Paris. Soc. an. au cap. de 3.500.000 fr. Conseil d'adm. : Prés. : L[ouis] de Seynes ; adm. : P[ierre] Gorand, J[ean] de Barrau de Muratel, [Jean] Guilbert *[sic : Guibert]* , E[mm.] La Bonnardière, R[oger] Léo, L[ouis] Reclus.

Exploitation des mines et minières à Vernet-les-Bains et Escaro (Pyrénées-Orientales) et Kristel (Algérie), minerais de fer. (1-989).

MINIÈRE FRANCO-AFRICAINE

(*L'Information financière, économique et politique*, 9 janvier 1925)

Les mines d'Escaro et de Vernet, dans les Pyrénées-Orientales, travaillent sur le pied d'une production moyenne mensuelle de 5.000 tonnes d'hématite et de carbonate de fer, qui trouvent des-débouchés réguliers dans la métallurgie du Centre et de la Loire (Forges d'Alais, Decazeville, Hauts Fourneaux de Givors, etc.). Les transports de minerais sont assurés par la Compagnie auxiliaire des Pyrénées-Orientales, constituée il y a dix-huit mois environ avec le concours de la Minière Franco-Africaine et des Mines de la Têt.

En Algérie, la reprise de l'exploitation n'est pas envisagée. Les gisements renferment des minerais de fer à basse teneur que la métallurgie délaisse depuis la guerre à cause de l'augmentation des frets et des prix du coke.

Les résultats de l'exercice 1924 se traduiront en bénéfice, mais la Société doit éteindre le solde débiteur reporté de l'exercice 1923 (100.166 fr.) et se propose de procéder à des amortissements négligés jusque-là.

SOCIÉTÉ MINIÈRE FRANCO-AFRICAINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 28 juin 1925)

Les comptes de l'exercice 1924 approuvés par l'assemblée ordinaire du 26 juin, se soldent par un bénéfice net de 28.263 francs. Ce bénéfice s'entend après extinction du déficit antérieur de 100 165 francs et prélèvement de 285.794 francs en faveur des amortissements. Le bénéfice d'exploitation s'est élevé à 509.809 francs.

MINIÈRE FRANCO-AFRICAINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 21 août 1925)

La Société est toujours en pourparlers afin de céder les mines de fer qu'elle possède dans le département d'Oran et dont elle se borne depuis 1914 à assurer l'entretien des installations. Ces pourparlers n'ont pas encore abouti.

Dans les Pyrénées-Orientales, l'extraction des mines d'Escaro et de Vernet n'accuse pas d'augmentation appréciable, faute de trouver des débouchés correspondants auprès de l'industrie métallurgique du Centre et de la Loire.

MINIÈRE FRANCO-AFRICAINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 5 juin 1926)

À l'issue, de l'assemblée ordinaire convoquée pour le 25 juin, les actionnaires .auront à se prononcer en assemblée extraordinaire sur la liquidation des mines exploitées en Algérie (département d'Oran).

L'extraction y est suspendue depuis 1914, la faible teneur des minerais ne permettant pas à la Société de lutter contre les minerais plus riches, avec le renchérissement des frets, du coke et la crise industrielle en Angleterre. Il s'agit d'une liquidation ordinaire, la Minière Franco-Africaine n'ayant pas trouvé d'acquéreur.

MINIÈRE FRANCO-AFRICAINE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 29 juin 1926)

Réunis le 25 juin en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1925, qui font ressortir un solde créditeur de 169.436 fr. qui a été réparti comme suit : Réserve légale 7.058 fr., actions privilégiées 150.000 fr., report à nouveau du solde 12.377 fr. Le dividende distribué aux actions privilégiées correspond aux exercices 1921, 1922 et 1923. Une assemblée extraordinaire qui a eu lieu ensuite a autorisé le conseil d'administration à procéder à la vente de tous les droits et biens meubles et immeubles que la société possède en Algérie.

SOCIÉTÉ DES FORGES D'ALAIS
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 décembre 1926)

[…] Les bénéfices réalisés dans ses mines des Pyrénées ont permis à la Société minière franco-africaine de payer trois années des intérêts cumulatifs arriérés de ses actions privilégiées que nous possédons. […]

SOCIÉTÉ MINIÈRE FRANCO-AFRICAINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 26 juin 1927)

L'assemblée ordinaire du 24 juin a. approuvé les comptes de l'exercice 1926, se soldant par un bénéfice net de 195.647 fr.

L'assemblée a décidé la répartition d'une somme globale de 150.000 fr. aux actions privilégiées, permettant de solder l'arriéré de dividende des actions de cette catégorie pour les exercices 1924, 1925 et 1926. Report à nouveau : 36.484 fr.

L'assemblée a ratifié la nomination en qualité d'administration de M. le baron André Reille et réélu M. J. de Barrau de Murratel, administrateur sortant.

SOCIÉTÉ MINIÈRE FRANCO-AFRICAINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 4 juillet 1928)

Les comptes de l'exercice 1927, approuvés par l'assemblée ordinaire du 29 juin, se soldent par un déficit de 4.691 francs.

MM. P. Gorand et L. Reclus, sortants, ont été réélus.

Les difficultés d'écoulement du minerai, déjà signalées antérieurement, n'ont fait que s'accentuer en 1927, ce qui a amené la société à fermer provisoirement la mine de Vernet. L'extraction de la mine d'Escaro a été réduite à 50 % de son allure normale.

La production s'est élevée à 27.278 tonnes.

SOCIÉTÉ MINIÈRE FRANCO-AFRICAINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 20 novembre 1929)

D'après les déclarations faites à l'assemblée des Forges d'Alais qui s'est tenue ce matin, la situation de la Société minière franco-africaine s'est améliorée depuis le début de l'année et cette société pourrait payer l'an prochain une grande partie des dividendes arriérés des actions privilégiées.

(*Les Archives commerciales de la France*, 9 juin 1930)
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1er juillet 1930, p. 516)

PARIS. — Modification. — Soc. MINIÈRE FRANCO-AFRICAINE, 2, Blanche. — S.A., 3,5 MF. — Transfert du siège : 94, Saint-Lazare. — 2 mai 1930. — *Petites Affiches*.

SOCIÉTÉ MINIÈRE FRANCO-AFRICAINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 21 juin 1930)

Les actionnaires, réunis en assemblée ordinaire le 19 juin, ont approuvé les comptes de l'exercice 1929 présentant un solde créditeur de 113.020 francs, après déduction des charges diverses et de 186 136 francs portés aux amortissements.

L'exercice 1929 s'est écoulé dans des conditions sensiblement plus favorables que le précédent. L'activité des hauts fourneaux a permis l'écoulement facile de la production et la mise en service des nouvelles installations d'Escaro-Est a amélioré les conditions de l'exploitation. Malheureusement, le manque de main-d'œuvre a encore limité l'extraction à un chiffre très inférieur aux possibilités normales du gîte et aux besoins de la clientèle. Dans l'ensemble, la production a été de 30.418 tonnes.

M. Roger Léo, administrateur sortant, a été réélu'

Dans les sociétés
SOCIÉTÉ MINIÈRE FRANCO-AFRICAINE
(*L'Africain*, 4 juillet 1930)

L'assemblée ordinaire qui vient de se tenir a approuvé les comptes de l'exercice 1929.

Le bénéfice brut d'exploitation s'est élevé à 368.312 fr. 63. Sur cette somme, il a été affecté 123.116 fr. 18 à des amortissements.

Le solde créditeur du compte de profits et pertes après déduction du solde débiteur au 1er janvier 1930 ressort à 113.020 fr. 26.

M. Roger Léo, administrateur sortant, a été réélu.

Les actions privilégiées recevront une somme de 100.000 fr. représentant l'intérêt cumulatif dû à ces actions pour les exercices 1927 et 1928.

Radiations
(*Les Annales coloniales*, 6 janvier 1931)

Depuis le 2 janvier :
Société minière franco-africaine, actions et parts.

PARIS
Société minière franco-africaine
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 novembre 1931, p. 922)

Transfert du siège du 94, r. St-Lazare au 15, r. de Châteaubriand.

PARIS
Société minière franco-africaine
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 mars 1933, p. 143)

Une ass. ext. a décidé la mise en liquid. amiable de la soc. et a nommé un liquid.

MINIÈRE FRANCO-AFRICAINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 19 décembre 1933)

Une assemblée extraordinaire aura à se prononcer le 26 décembre sur la cession de l'actif industriel. On sait que la Compagnie minière franco-africaine a des attaches étroites avec les Forges d'Alais et qu'elle a dû suspendre l'exploitation de ses mines de fer en raison de la crise qui sévit dans l'industrie métallurgique du Centre et de la Loire.

PARIS
Société minière franco-africaine
(*L'Information financière, économique et politique*, 25 janvier 1934)
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1er février 1934)

L'assemblée ordinaire des actionnaires, tenue le 24 janvier, a approuvé les comptes et les bilans de l'exercice 1932 et les deux premiers mois de l'exercice 1933 ayant précédé la mise en liquidation de la société.

Elle a donné *quitus* de leur gestion aux membres du conseil d'administration, MM. [Louis] de Seynes, Pierre Gorand, [Emm.] La Bonnardière, [Louis] Reclus, André Reille [Alais], Roger Léo et Georges Loye [Alais], dont la démission collective a été entraînée par la mise en liquidation amiable de la société.

Réunis ensuite en assemblée extraordinaire, les actionnaires ont entendu le compte rendu du liquidateur concernant le résultat des diverses négociations qu'il avait engagées en vue de la cession de l'actif industriel de la Société et ont approuvé les conditions du projet de cession de l'actif industriel à la Compagnie mines, fonderies et forges d'Alais, qui leur était soumis.

1936 : liquidation.

MINIÈRE FRANCO-AFRICAINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 23 mars 1940)

Les actifs industriels de la Société ont été cédés aux Mines, Fonderies et Forges d'Alès. Une assemblée extraordinaire va avoir à se prononcer, le 18 avril, sur les comptes de liquidation et la répartition de l'actif disponible par remboursement partiel des actions privilégiées. Ce remboursement sera de l'ordre de 25 francs.

(*Les Archives commerciales de la France*, 13 mai 1940)

PARIS. — Modification. — Société minière franco-africaine, 15, rue Chateaubriand. — *Petites Affiches*.